

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE 2020

La Roche-sur-Yon, le 29/07/2020

Les communes d'Aizenay et de Longèves reconnues  
en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 6 juillet 2020 n°NOR : INTE2016904A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0185) le 29 juillet 2020 reconnaît les communes d'Aizenay et de Longèves en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020.

Les personnes concernées disposent **d'un délai de dix jours à compter du 29 juillet 2020** pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042165015&dateTexte=&categorieLien=id>

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon